

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

Règlement numéro 353-2021 Décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit

Préambule

- Attendu que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;
- Attendu que le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaire pour le paiement de dépenses pour l'administration courante;
- Attendu qu' il est nécessaire d'emprunter la somme de 350 000 \$ sous forme de marge de crédit afin de pallier au manque de liquidités jusqu'à la réception des revenus de l'année suivante;
- Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 4 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Conséquemment,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolu unanimement des conseillers présents

Que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à emprunter la somme de 350 000 \$ sous forme de marge de crédit afin de pallier le manque de liquidités jusqu'à la réception des revenus de l'année suivante.

La marge de crédit est autorisée pour une période de 5 ans avec l'autorisation de renouveler la marge de crédit pour un terme de 5 ans à chaque renouvellement.

ARTICLE 3

Le terme de remboursement de l'emprunt correspond à l'arrivée des revenus de l'année suivante.

ARTICLE 4

Le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Heidi Bédard,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

**Jean-Marc Ménard,
Maire**

Avis de motion donné le : 4 octobre 2021

Présentation du projet de règlement donné le : 4 octobre 2021

Projet de règlement mis à la disposition du public le 5 octobre 2021 (site Internet)

Règlement adopté le : 13 octobre 2021

Entrée en vigueur le : 14 octobre 2021

Avis d'entrée en vigueur donné le : 14 octobre 2021